

## Administration communale de Froidchappelle

FEUILLE COMMUNALE N° 6 - Juin-Juillet-Août 2019

### Été solidaire - Je suis partenaire



La tonte des pelouses



La taille des haies (max. 1,50m)



Les travaux de peinture



Les petits travaux intérieurs

**Du 1 au 12 juillet 2019**



Intéressé(e)? Inscription obligatoire

Contactez Noémie AELGOET du PCS

060/45 91 49 - 0497/64 88 64

avant le lundi 17 juin 2019 (places limitées).

Vous avez **+ de 65 ans** et vous avez des petits travaux extérieurs et intérieurs à réaliser?

Faites appel à nos étudiants !

L'Administration communale, grâce à un subside du SPW intérieur action sociale, engage 6 étudiants pour vous aider.

Ce service est **gratuit** mais ne remplace pas un service professionnel (temps et moyens limités).

Le matériel nécessaire doit être fourni par le particulier (en bon état de marche).



## UTILISATION DE TONDEUSES ET TRONCONNEUSES

En cette période estivale, il est bon de rappeler les dispositions du règlement général de police de la zone Botha (article 31) :

Il est interdit :

- de procéder aux mises au point bruyantes de véhicules ou d'engins à moteur lorsque celles-ci sont audibles sur la voie publique;
- de faire fonctionner de 20 h à 7 h, des appareils détonateurs automatiques ou non, de quelque type qu'ils soient, destinés à écarter les oiseaux des champs ensemencés. Les détonations doivent s'espacer de 6 en 6 minutes au moins. Ces engins ne peuvent être placés à moins de 150 mètres de toute habitation;
- d'utiliser, en semaine, de 21 h à 8 h, ainsi que les dimanches et jours fériés de minuit à 9 h et de midi à minuit, des appareils ou engins actionnés par moteur de quelque nature que ce soit, électrique, à explosion ou à combustion interne, notamment les tondeuses.

Les utilisateurs d'engins agricoles, les activités liées à une activité socio-économique et les services d'utilité publique ne sont pas visés par la présente disposition.

## SACS POUBELLES GRATUITS – PERMANENCE

Le samedi 15 juin de 9 h 30 à 11 h 30, vous pourrez venir retirer vos sacs poubelles gratuits à la bibliothèque communale de Boussu-lez-Walcourt (foyer culturel). Vous aurez également la possibilité d'acheter des sacs bleus.

## TERRAINS COMMUNAUX – LOCATION

Le Collège communal procédera à la location en séance publique des terrains ruraux sis au lieu-dit « Les Arzières » à Froidchapelle d'une contenance de 5 ha 44 a (en un seul bloc), le **lundi 15 juillet 2019 à 11 h** à la maison communale de Froidchapelle.

Le choix du locataire s'opérera suite à l'application des critères suivants, arrêtés par le Conseil communal le 3 juin 2019 :

1. Proximité du siège de l'exploitation : 10 points
2. Possibilité de conclure un bail de carrière : 10 points
3. Exploitant à titre principal ayant l'exploitation la moins étendue : 5 points
4. Exploitant à titre principal ayant le moins de terrains communaux en location : 5 points
5. Exploiter une parcelle contigüe : 5 points
6. Prioritaires légaux ou ayants-droits (expropriés) : 5 points
7. Exploitant ayant le plus grand nombre de personnes à charge : 5 points
8. Etre domicilié et résider dans l'entité de Froidchapelle : 5 points
9. Etre détenteur d'un diplôme ou d'un certificat qui a été délivré après avoir suivi avec fruit un cours agricole ou des études à une école d'agriculture : 5 points

Les formulaires de soumissions sont disponibles au secrétariat communal (AELGOET Anne : 060/45 91 41 ou [anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be](mailto:anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be)) ou sur le site internet de la commune : [www.froidchapelle.be](http://www.froidchapelle.be).

Les soumissions sont à déposer pour le 15 juillet 2019 à 11 h au plus tard.

## MARCHE DU SAINT-SACREMENT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION

Cette année, pour la première fois, par mesure de sécurité, lors de la Marche du Saint-Sacrement, du samedi 22 juin à midi jusqu'au mardi 25 juin à 8 h, le centre du village de Boussu-lez-Walcourt sera totalement interdit à la circulation, excepté pour les services de secours. Cette mesure sera matérialisée par la mise en place de potelets aux carrefours de la RN40 avec la Grand-Rue et avec la RN589, au carrefour de la rue de la Ferme Lambotte et de la Grand-Place et à hauteur du numéro 38 de la rue de la Poterie et de barrières Nadar aux carrefours de la Grand-Rue et de la rue Tourette et de la RN589 et de la rue Crossart.

Le dimanche 23 juin, en plus de la mesure prise ci-dessus, la RN40 sera interdite à la circulation de 11 h à 17 h 30, de son carrefour avec la rue du Fronia jusque celui avec la rue de la Poterie.

Le dimanche, une signalisation de déviation sera mise en place, et des signaleurs seront présents aux endroits stratégiques.

Les riverains, s'ils doivent utiliser leur véhicule durant ce week-end, sont invités à garer leurs véhicules en dehors du périmètre interdit à la circulation du samedi 22 au mardi 25 juin.

## Collecte des déchets de cuisine : uniquement en vrac ou dans les sacs Ipalle

**Que cela soit dans les recyparcs ou dans les points d'apport volontaire, les déchets de cuisine ne peuvent être déposés qu'en vrac ou dans les sacs adaptés vendus par Ipalle dans les recyparcs.**

Les personnes qui n'ont pas la possibilité de composter leurs déchets organiques de cuisine à domicile peuvent alléger leurs sacs-poubelle en les déposant dans l'un des 26 recyparcs Ipalle, ou encore dans l'un des 68 points d'apport volontaire situés le long des voiries en Wallonie picarde et dans le Sud-Hainaut. Pour rappel, les points d'apport volontaire sont des conteneurs enterrés placés dans l'espace public, accessibles gratuitement et 7 jours sur 7.

Sont acceptés dans le cadre de cette collecte des déchets organiques, les déchets de cuisine comme les épluchures de fruits et légumes, les restes de repas, le marc de café, les essuie-tout et mouchoirs usagés en papier... Les litières sont également reprises, à condition qu'elles soient biodégradables (paille, copeaux ou granulés de bois...) : les litières minérales doivent quant à elles être jetées dans le sac-poubelle car elles sont néfastes pour le traitement qui suit.

Ipalle rappelle que les déchets de cuisine peuvent être déposés dans les conteneurs uniquement en vrac ou dans les sacs adaptés vendus par Ipalle dans les recyparcs, aucun autre emballage n'étant accepté.

Les emplacements des points d'apport volontaire et la liste des déchets acceptés et refusés sont disponibles sur [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be).

**DÉCHETS ACCEPTÉS**

- Restes de fruits et légumes (y compris les parties ligneuses, les fruits secs et les noyaux)
- Coquilles d'œufs
- Déchets de cuisine, restes d'aliments (crus et cuits, mais froids) en éliminant les liquides en excès
- Riz, pain, biscuits, pâtes et féculents
- Aliments avariés sans emballages
- Marcs de café, filtres de thé et d'autres boissons à infusion
- Essuie-tout, serviettes en papier usagées ou souillées de résidus d'aliments
- Mouchoirs en papier usagés
- Litières biodégradables de petits animaux domestiques

**DÉCHETS REFUSÉS**

- Liquides
- Pièces de viande, poissons, crustacés, os, en quantité importante
- Emballages (pots de yaourt, sachets de mozzarella, emballages de charcuterie, papier huilé, plastifié ou avec aluminium...)
- Huile
- Mégots de cigarette
- Poudre ou autres produits de nettoyage
- Produits chimiques
- Plastiques non compostables
- Langes
- Déchets végétaux (tontes, feuilles, déchets d'élagage)
- Cendres
- Déjections canines

Uniquement en vrac ou dans des sacs Ipalle / déchets organiques.  
**Pour votre facilité, pensez au bio-seau !**

Pour tout renseignement : Sud-Hainaut : 071/59.12.02 - Wallonie picarde : 069/84.59.88 [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)

## QUELQUES CONSEILS SIMPLES POUR VOUS AIDER A REDUIRE LE VOLUME DE VOTRE SAC-POUBELLE



### Évitez le gaspillage alimentaire

Faites l'inventaire de votre réfrigérateur et rédigez une liste avant vos courses, achetez en quantité raisonnable, placez à l'avant du frigo ce qui doit être mangé rapidement, accommodez vos restes de cuisine.



### Compostez à domicile vos déchets de cuisine et vos déchets de jardin

Des questions sur la façon de procéder? L'équipe prévention déchet d'Ipalle se tient à votre disposition et des guides composteurs sont prêts à vous venir en aide (infos : 071/59.96.12 — [compost@ipalle.be](mailto:compost@ipalle.be)).



### Utilisez les « points d'apports volontaires » pour vos déchets organiques

Tous les recyparcs Ipalle et certaines communes sont équipés de conteneurs enterrés, destinés à recevoir vos déchets organiques de cuisine qui représentent près de 50 % du poids de votre sac-poubelle.



### Limitez les emballages

L'achat en vrac a le vent en poupe, en voilà une bonne chose ! Car il est vrai qu'il est interpellant de jeter un emballage parfois seulement quelques heures après ses achats... Emportez toujours avec vous des contenants réutilisables (dans votre voiture, par exemple) : sacs réutilisables, bocaux en verre, boîtes fraîcheur...



### Ne jetez plus vos objets en bon état

Déposez vos objets en bon état au recyparc Ipalle le plus proche de chez vous. Les habitants de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies ou Sivry-Rance peuvent contacter la Maison des Services Facilités de Momignies au 060/34.73.59 pour un enlèvement à domicile des biens en bon état. Ipalle organise également une fois par an des collectes de vélos et de jouets dans ses recyparcs.

D'autres astuces pour réduire votre production de déchets sur

[www.ipalle.be](http://www.ipalle.be)

dans la rubrique « Réduire ses déchets »



## CONCOURS IPALLE - FOST PLUS

### Etes-vous une « serial trieur » ?

Du 1<sup>er</sup> au 26 juillet, les usagers des recyparcs Ipalle pourront tenter de gagner un vélo électrique en testant leurs connaissances en matière de tri des PMC !

Durant le mois de juillet, des hôtesses proposeront aux utilisateurs des 26 recyparcs\* de l'intercommunale Ipalle de participer à un concours sur le tri des PMC. L'objectif de cette opération est de rappeler de façon ludique les règles de tri des bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons et de lever les doutes qui persisteraient encore chez certains quant à la destination de certains déchets. Les participants seront invités à répondre à trois questions ainsi qu'à une question subsidiaire qui leur permettra peut-être de gagner un vélo électrique !

Les enfants ne seront pas oubliés lors de cette campagne puisqu'ils recevront des crayons ainsi qu'un livre à colorier avec des stickers représentant des déchets à coller aux bons endroits, pour apprendre tout en s'amusant.

Avec un taux d'erreur très faible - le plus bas du pays en Wallonie picarde ! -, les habitants de la zone Ipalle sont champions du tri des PMC. Cette campagne de sensibilisation menée à l'initiative de l'intercommunale et de Fost Plus contribue à maintenir la vigilance de la population.

Alors, envie de vous tester ? Rendez-vous au mois de juillet dans les recyparcs Ipalle !\*

\* Recyparcs participants du 1<sup>er</sup> au 5 juillet : Mouscron 1, Tournai 1, Rumes, Celles, Lessines, Péruwelz, Chimay. Du 8 au 12 juillet : Mouscron 2, Tournai 2, Antoing, Frasnes, Chièvres, Bernissart, Momignies. Du 15 au 19 juillet : Mouscron 3, Tournai 3, Ellezelles, Silly, Beloeil, Thuin. Du 22 au 26 juillet : Estaimpuis, Ath, Enghien, Leuze, Comines, Sivry-Rance.



## LE POINT VERT

### Que signifie le « Point vert » ?



Vous retrouvez le logo « Point vert » sur de nombreux emballages de produits que vous utilisez au quotidien. Le logo indique que l'entreprise qui met le produit emballé sur le marché est membre de Fost Plus et contribue, par conséquent, à la collecte sélective, au tri et au recyclage de l'emballage. La contribution de chaque entreprise est basée sur la quantité et le type d'emballages qu'elle commercialise.

### Que ne signifie pas le « Point vert » ?

Le logo « Point vert » ne signifie pas automatiquement que l'emballage se compose de matériaux recyclés.

Le « Point vert » n'est pas non plus une garantie que l'emballage sur lequel le logo est imprimé sera recyclé. Cela dépend en effet du matériau qui a été utilisé. Si vous voyez, par exemple, le logo sur une barquette de beurre, cela ne signifie donc pas que cette dernière peut aussi être effectivement recyclée.

Le logo « Point vert » n'indique pas non plus où l'emballage doit être trié. Si vous retrouvez le logo sur un emballage, cela ne signifie donc pas automatiquement que l'emballage doit être trié avec les PMC.

## Règles de tri PMC

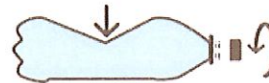
### À déposer

#### Cartons à boisson



#### Bouteilles et flacons en plastique

- Aucun autre emballage ou objet en plastique.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, remettez-y le bouchon et gagnez de la place dans le sac PMC.



#### Emballages métalliques

Aussi: aérosols alimentaires et cosmétiques, plats en barquettes en aluminium, couvercles et bouchons métalliques.



### Attention

- Déposez les emballages bien vidés, bien égouttés ou bien raclés.
- Le volume maximum par emballage dans un sac bleu PMC est de 8 litres.
- Emballages avec leur bouchon, de préférence aplatis.
- Pas de bidons en plastique accrochés aux liens de fermeture du sac bleu PMC.

### À ne pas déposer

#### Résidu PMC

- Tous les autres emballages et objets en plastiques (pots, barquettes, sacs en plastique, films...), papier aluminium, frigolite, seringues, baxters et autres déchets de soins.
- Emballages avec bouchon de sécurité enfant. Par exemple : emballages de déboucheurs corrosifs, de détartrants corrosifs pour toilettes.



- Emballages avec au moins un des pictogrammes suivant :



- Emballages d'insecticides, d'herbicides, d'anti-mousses, de raticides,...
- Emballages d'huiles de moteurs, de peintures, laques et vernis.

## COLLECTE DE BÂCHES AGRICOLES DANS LES RECYPARCS IPALLE

*Une collecte gratuite de bâches de silos, de films plastifiés d'enrubannage agricole et de ficelles à ballots en nylon sera organisée dans les recyparcs Ipalle du lundi 17 au samedi 22 juin.*

L'intercommunale Ipalle organise une collecte gratuite de plastiques agricoles non-dangereux dans ses recyparcs. Cette initiative a pour objectif d'éviter le développement de pratiques anarchiques et le plus souvent dommageables à l'environnement (incinération sauvage, dépôts clandestins).

D'année en année, la mobilisation du monde agricole permet de collecter davantage de tonnes de plastiques et ainsi de les envoyer vers une filière de valorisation appropriée.

Cette année, la collecte aura à nouveau lieu dans les recyparcs de Wallonie picarde et du Sud-Hainaut, durant les heures d'ouverture habituelles, du lundi 17 au samedi 22 juin. Les engins agricoles seront donc exceptionnellement acceptés dans les recyparcs durant cette action.

Dans chaque parc, un conteneur spécifique sera accessible exclusivement aux agriculteurs, selon les modalités suivantes :

- Ne seront acceptés que les bâches de silos, les films plastifiés d'enrubannage agricoles et les ficelles à ballots en nylon (pas de filet, pas de big-bag, pas d'emballage phytosanitaire).
- Les bâches de silos et les films agricoles, sans lien, seront collectés ensemble et en vrac.
- Les ficelles en nylon seront obligatoirement séparées.
- Les plastiques agricoles auront été au préalable brossés et grossièrement passés au jet d'eau. Ils ne devront contenir aucun déchet (betteraves, fourrage, fils de fer...).



Lors du dépôt, les agriculteurs doivent impérativement se munir de leur carte d'accès spécifique au recyparc.

## QUOI DE NEUF AU TRAIT D'UNION ?

Durant les mois de juillet et août, les permanences sociales du Plan HP sont organisées uniquement les mercredis de 9 h 30 à 11 h 30 ou sur rendez-vous.

L'atelier 'Job Café' est maintenu tous les jeudis de 9 h 30 à 11 h 30 (sauf le jeudi 15 août).

Les autres activités et ateliers du Pavillon sont interrompus et remplacés par "Les mardis de l'été". Le programme complet est disponible sur le site [www.froidchapelle.be](http://www.froidchapelle.be).

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'administration communale au 060/45 91 43 ou le PCS au 0497/64 88 64.

Au plaisir de vous rencontrer durant les activités des mardis de l'été !

*L'équipe du Pavillon*

*Le Trait d'Union : Parc résidentiel le Bosquet 197 à Fourbechies*



## HABITATION A LOYER MODERE

Un logement est disponible à Erpion (ancienne école).

Renseignements auprès de Mme Anne AELGOET au 060/45 91 41 - [anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be](mailto:anne.aelgoet@commune-froidchapelle.be)



Wallonie

## SECOND APPEL A CANDIDATURE POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (C.C.A.T.M.)

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

- 1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité;
- 2° une répartition géographique équilibrée;
- 3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale;
- 4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature (formulaire accessible sur le site internet de la commune de Froidchapelle ou sur demande à [dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be](mailto:dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be)) contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune;

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au collège communal dans les délais suivants : **du 20 mai 2019 au 19 juillet 2019 inclus**

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) à l'Administration communale, place Albert 1er 38 – 6440 Froidchapelle;
- soit par courrier électronique à [dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be](mailto:dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be);
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à M. Dominique DELFERIERE, conseiller en aménagement du territoire, place Albert 1er 38 – 6440 Froidchapelle (060/45 91 42 – [dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be](mailto:dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be)).

Par le collège :

La directrice générale,  
Anne AELGOET

Le bourgmestre,  
Alain VANDROMME







# ENQUETE PUBLIQUE

## Commune de 6440 FROIDCHAPELLE

### **relative au projet de Plan Air Climat Energie 2030 accompagné du rapport sur les incidences environnementales (RIE) portant sur le projet en application des dispositions de l'article D.29 du Livre Ier du Code de l'Environnement relatif à la participation du public en matière d'environnement**

L'Administration communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée et ce, en vertu de l'article D.29 - 7 et suivants du Code de l'environnement.

La durée de l'enquête publique est de 45 jours, à savoir du

**29 mai 2019 au 12 juillet 2019**

Date d'affichage de l'avis d'enquête	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique
<b>28/05/2019</b>	<b>29/05/2019</b>	<b>12/07/2019</b>	<b>Administration communale de Froidchapelle Place Albert Ier 38 Service Cadre de Vie Le 12/07/2019 à 16 h</b>

Les documents sont consultables à l'Administration communale de Froidchapelle, place Albert Ier 38, à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, **chaque jour ouvrable pendant les heures de service : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, les mercredi 29/05, 05/06, 19/06, 26/06 et 10/07 de 18 h à 20 h ainsi que les samedis 15/06 et 06/07 de 9 h 30 à 11 h 30.** Pour les consultations en dehors des heures de service (c'est-à-dire le soir ou le samedi), la personne prendra rendez-vous 24 heures à l'avance auprès du Service Cadre de Vie au 060/45 91 42 ou par mail à [dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be](mailto:dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be).

Vos observations peuvent être transmises, au plus tard pour le dernier jour de l'enquête, **au Service Cadre de Vie de l'Administration communale de Froidchapelle, place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle** ou par mail à [dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be](mailto:dominique.delferiere@commune-froidchapelle.be).

Chaque observation écrite sera datée et signée, sous peine de nullité. Il sera également possible, pour chaque citoyen, de formuler ses observations par mail à l'adresse suivante : [plan.air@spw.wallonie.be](mailto:plan.air@spw.wallonie.be).

Les observations verbales seront recueillies par Monsieur Dominique DELFERIERE, conseiller en aménagement du territoire.

Les documents sont également consultables sur le site internet : <http://www.awac.be/index.php/thematiques/polities-actions/plan-pace>.

La directrice générale,  
Anne AELGOET

Par le collège :

Le bourgmestre,  
Alain VANDROMME



# SLASH



T'as envie de découvrir plein de métiers ?

Participe  
au projet **SLASH**



### SÉANCES D'INFORMATIONS

- Le 20 juin à 14h00
- Le 26 juin à 10h00
- Le 19 août à 14h00

Où ? 10, rue Rogier, 6460 Chimay

# SLASH

**// VOS IDEES, VOS TALENTS,... UNE REUSSITE !**

## POUR QUI ?

Jeunes de 18-24 ans,  
sans emploi, sans études, sans formation

### Du Sud Hainaut

Momignies, Beaumont, Chimay, Froidchapelle,  
Sivry-Rance, Erquelines, Thuin, Merbes-le-Château

## PROGRAMME

- Découvrir des métiers
- Rencontrer des professionnels
- Construire et mettre en œuvre son projet professionnel et/ou de formation
- Rédiger un CV et des lettres de motivation
- Réaliser des stages
- Connaître le marché de la formation et de l'emploi

Renseignements et Inscriptions  
Caroline Vanrossomme  
Tel. 0494 33 81 80  
Mail. c.vanrossomme@funoc.be

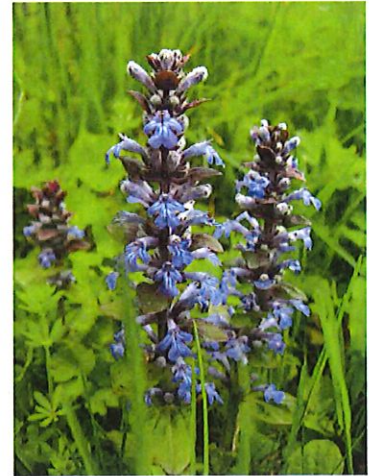


## PLAN MAYA :

### UNE GESTION DES ESPACES FAVORABLE AUX POLLINISATEURS SAUVAGES

#### Limiter les effets néfastes pour les pollinisateurs

Pour une gestion favorable aux pollinisateurs sauvages, il est essentiel de commencer par réduire les facteurs qui peuvent impacter négativement ces derniers. Cela passe tout d'abord par le renoncement aux pesticides. Cela peut se faire via une transition de quelques années afin d'adapter les méthodes de gestion. Dans un second temps, cela passe par la conservation des milieux naturels et le respect de la spontanéité de la vie sauvage. En effet de nombreuses plantes sauvages ou de "mauvaises herbes" sont extrêmement importantes pour les pollinisateurs. Les méthodes de gestion différenciée peuvent être d'une très grande aide afin d'aller dans ce sens.



© M. Folschweiller - Lorsque l'on respecte la spontanéité de la vie sauvage, des milieux très intéressants pour les pollinisateurs se mettent en place. Ici un exemple de plante mellifère sauvage (*Ajuga reptans*) dans une pelouse non tondue.

#### Quelles fleurs pour les pollinisateurs ?



Plus généralement, pour favoriser les pollinisateurs sauvages, il est important de prévoir des ressources florales diversifiées et en abondance. Attention à bien veiller à ce que des fleurs soient disponibles toute l'année (de mars à octobre) et à proximité des sites de nidification. Pour favoriser les syrphes, penser à diversifier les habitats qui abritent les larves (haies, zones humides et sèches, mares, bois mort...). De la même manière, pour favoriser les papillons, favoriser les plantes hôtes dont se nourrissent les chenilles.

Si l'on souhaite aller plus loin, s'orienter vers un fleurissement durable, peu demandeur en eau, avec une plus grande proportion d'espèces vivaces et favoriser les plantes locales (qui viennent de la région).

© M. Folschweiller - La prairie fleurie est un moyen esthétique de fleurir les espaces urbains et péri-urbains.

#### Comment gérer les espaces de manière adaptée ?

La gestion des espaces joue un rôle primordial afin de ne pas réduire les efforts de fleurissement à néant ! Très important, veiller à ne jamais faucher tout un massif floral en une seule fois. Il est conseillé de laisser une zone refuge d'au moins 10 % de la surface initiale ou idéalement vous pouvez opter pour une fauche alternée (une année on fauche une moitié du massif, la fois suivante l'autre moitié, ce qui permet aux espèces qui hibernent de survivre jusqu'à l'année suivante).

Il faut savoir que le mois de juin est la période où le plus d'espèces d'abeilles et de syrphes sont présentes, c'est donc une période où il faut idéalement préserver les ressources florales au maximum ! Dans le cas des arbres et arbustes nécessitant une taille, éviter de tailler tous les ans afin de ne pas éliminer les rameaux qui porteront les fleurs l'année suivante.

© M. Folschweiller - Il est important de veiller à ne pas tailler les arbustes des haies trop souvent afin de leur permettre de fleurir. Ici un exemple de prunellier en fleurs.



### Comment favoriser leur nidification ?



Les sites de refuge et de nidification des pollinisateurs sauvages sont tout aussi importants que les ressources florales car les pollinisateurs ont besoin des deux pour leur cycle de vie. Environ 80% des espèces d'abeilles sauvages nichent dans des terriers dans le sol. Il est donc suggéré de maintenir quelques zones de sol peu végétalisé et non perturbé (ex. : le pied des haies, les bords de massifs floraux). De nombreux pollinisateurs sauvages s'abritent aussi dans les herbes hautes et les tiges creuses. En laissant des zones intactes et non fauchées durant l'hiver (pied des haies, zones de prairie non fauchées ou petites friches) vous favorisez donc ces espèces ! Enfin, les hôtels à insectes sont intéressants car ils permettent d'observer les insectes au quotidien, mais ils n'abritent que 5 % des espèces d'abeilles sauvages !

© M. Folschweiller - Une anthophore plumeuse (*Anthophora plumipes*) creusant son terrier entre les racines d'un arbre, dans un sol sec et dégagé.

Un lieu avec du bois mort et des cailloux jouera, de manière naturelle, un tout aussi bon rôle pour l'accueil des pollinisateurs.

Auteurs : Morgane Folschweiller & Maxime Drossart

**Interreg**

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE  
EUROPESE UNIE



**SAPOLL**

Sauvons nos pollinisateurs  
Samenwerken voor pollinators

**SAPOLL**

## OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME CONSULTATIVE

**Imaginez des actions et des projets concrets à mettre en œuvre pour l'entité de Froidchapelle !**

Après la consultation de la population, l'organisation des groupes de travail, la commune a décidé d'impliquer les habitants qui n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer afin de diversifier, compléter, ... les actions et projets déjà proposés.

En effet, vous avez la possibilité d'enrichir les réflexions des groupes de travail en venant déposer vos idées de projets.

Tout habitant de Froidchapelle peut participer jusqu'au 31 juillet 2019. C'est très facile ! Il suffit de vous inscrire sur <https://participation.frw.be> et de sélectionner Froidchapelle.

Une fois sur le site, laissez-vous guider ; toutes les informations et explications s'y retrouvent.

MERCI de votre participation.

## Appel à candidatures à un poste de membre de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Dans le cadre de l'Opération de Développement Rural de notre commune, vous avez été invité à participer à l'élaboration du 3<sup>ème</sup> Programme Communal de Développement Rural (PCDR). Ce document reprendra les projets et actions à mettre en œuvre sur le territoire communal. Pour plus d'informations sur le PCDR : [www.pcdr-froidchapelle.info](http://www.pcdr-froidchapelle.info)

Après la consultation de la population dans les villages et l'organisation des 4 groupes de travail, voici le moment de mettre en place la nouvelle Commission Locale de Développement Rural.

La CLDR est une commission d'avis composée d'habitants représentatifs de la population et d'élus (maximum ¼). Elle agit en tant que relais entre la population et le conseil communal. Elle est chargée de proposer des projets et actions repris dans le Programme Communal de Développement Rural au conseil communal en vue de les voir se réaliser.



Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Age : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Association/Comité: \_\_\_\_\_

Sujets d'intérêt : \_\_\_\_\_

Date et signature :

Candidature à renvoyer avant le 31 août 2019 à :

Fondation Rurale de Wallonie

Véronique Guerriat - Florian Higny

Rue de France, 66 – 5600 Philippeville

[v.guerriat@frw.be](mailto:v.guerriat@frw.be) – [f.higny@frw.be](mailto:f.higny@frw.be)



**Du 1er au 5 juillet 2019**

**Du 5 au 9 août 2019**

**STADE DANIEL VAN BUYTEN**

RUE DES ARZIERES - 6440 FROIDCHAPELLE



## STAGE FOOTBALL - MULTISPORTS

Horaires : de 9h à 16h (12h si demi-journéel)  
Gardieries : entre 8h et 9h & entre 16h et 17h  
Enfants répartis en groupes de niveau



### STAGE JUILLET 2019

- stage de 3 à 6 ans football-multisports au matin - jeux/bricolages après-midi (75euros les 5 jours, 40euros si demi-journées)
- stage de 6 à 14 ans football-multisports (75euros les 5 jours)
- stage de 8 à 14 ans football-VTT (75euros les 5 jours)

Réservation obligatoire (et paiement) avant le 16 juin 2019

### STAGE AOÛT 2019

- stage de 3 à 6 ans football-multisports au matin - jeux/bricolages après-midi (75euros les 5 jours, 40 euros si demi-journées)
- stage de 6 à 14 ans football-multisports (75euros les 5 jours)

Réservation obligatoire (et paiement) avant le 21 juillet 2019

## EAU ET GRENADINE À VOLONTÉ + COLLATIONS

### PRÉVOIR PIQUE-NIQUE POUR LE MIDI

Réservations auprès de Fabian Garcia (0498/340909). Paiement sur le compte : BE69001755513878 avec en communication nom du joueur date de naissance et taille de vêtement.  
Paiement = réservation

Gratuit et ouvert à tous les habitants de l'entité de Froidchapelle !

# Job Café



L'asbl Carrefour vous présente ses formations gratuites

- Apprendre à lire, écrire, calculer et à utiliser l'outil informatique
- Ateliers pratiques : cuisine, couture et rénovation de meubles
- Devenir aide-ménagère
- Trouver un emploi
- Obtenir le permis théorique



**Le jeudi 20 juin  
à 9h30**



#### Informations:

Noémie du PCS

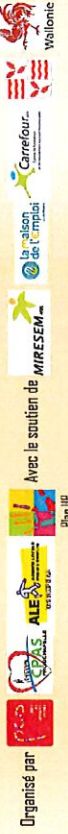
au 060/45 91 49

ou au 0497/64 88 64

La permanence et l'accès aux ordinateurs sont maintenus



Le Trait d'Union Parc résidentiel le Bosquet 197 à 6440 Fourbechies





# Un été animé avec... Jeunesse & Santé !



Pour les  
enfants de  
3 à 13 ans



Du 1 au 12 juillet 2019  
à Froidchapelle

Ecole du Crochet  
rue des Arzières

32,5 €/semaine  
(7,5€ pour les  
membres MC\*  
et 5€ pour BIM)

Inscription souhaitée !

Plus facile, plus rapide,

**INSCRIPTION** en ligne sur

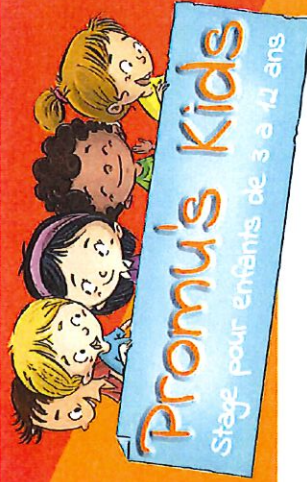
[www.jeunesseetsante.be/vacances](http://www.jeunesseetsante.be/vacances)

**INFORMATIONS** au 071 54 84 02

**Début des inscriptions le 23 avril 2019**

\* Membres de la Mutualité chrétienne

Le solidarité, c'est bon pour la santé



# « La scène et moi »



NOUVEAU !  
REDUCTION  
10%  
2<sup>e</sup> enfant\*\*

Stage du 22 au 26 juillet 2019

Foyer culturel de Boussu-lez-Walcourt

Prix : 50,00€ / 35,00€\*\*

Inscription : [www.promusport.be](http://www.promusport.be)

[mcho.promusport@mc.be](mailto:mcho.promusport@mc.be) 071/548 317



Une initiative de la plateforme - C'est toi que ça s'passe ! -



\* voir conditions générales  
\*\* pour les membres MC, grâce à votre assurance complémentaire, vous obtenez une réduction de 30%

# Mercredi-Bibli



Mercredi  
26/06  
de 16h à 17h30

**Bibliothèque  
de  
Froidchappelle**

RENSEIGNEMENTS ET  
INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES :  
060/41.21.02 - 071/63.30.43  
BIBLIOFROIDCHAPPELLE@YAHOO.FR



**ANIMATIONS  
GRATUITES POUR  
LES ENFANTS DE  
5 À 10 ANS**

*"VOYAGE  
VOYAGE ..."*

# Mardis de l'été 2019

L'équipe du pavillon communautaire "Le Trait d'Union" a le plaisir de vous proposer le programme de l'été. Les activités sont réservées aux habitants de l'entité de Froidchappelle: le tout dans un esprit convivial et de rencontre.

**PLACES  
LIMITÉES  
PENSEZ À VOUS  
INSCRIRE!**

Samedi 6 juillet

## **OSTENDE**

+ de 150 sculptures de sable à découvrir et une journée de détente à la mer!

Mardi 16 juillet

## **THÉ DANSANT**

Des années 50 à nos jours, venez danser!

Mardi 30 juillet

## **MA SANTÉ...**

Gestes de premiers secours et ma santé par les plantes, visite d'un jardin botanique

Mardi 20 août

## **ZÉRO DÉCHETS**

Atelier cuisine, fabrication d'un film alimentaire maison et d'un sac réutilisable

Mardi 27 août

## **BARBECUE**

pétanque, karaoké, jeux en bois... un moment convivial au rendez-vous!

PCS:

(NOÉMIE)0497/64.88.64

ADRESSE:

197, P.R LE BOSQUET

FROIDCHAPPELLE





## STAGES NAUTIQUES

Deux stages à prix réduits sont organisés cet été pour les jeunes de Froidchapelle (de 8 à 15 ans) sachant nager :

- du 12 au 16 août : multi-sports nautiques (paddle, planche à voile, voile) - 4 jours (congé le 15 août) - P.A.F. 50 €
- du 19 au 23 août : voile - 5 jours - P.A.F. : 60 €

Renseignements et inscriptions : [nav@sneh.be](mailto:nav@sneh.be) ou 0485/963 111 - voir aussi [www.sneh.be](http://www.sneh.be).

Stages Nautiques au SNEH, rue de Oupia 4 à Boussu-lez-Walcourt. Grâce au soutien de la Fédération Wallonie Bruxelles.



## FORMATION DE MONITEUR AUTO-ÉCOLE

Vu les nombreuses demandes, une nouvelle formation moniteurs auto-école est organisée cette année. Les cours débuteront le vendredi 9 août 2019.

La séance d'informations aura lieu le jeudi 27 juin 2019 à 17 h à Couvin (gare - square Courthéoux - en face du FOREM).

Pour une question d'organisation, les personnes désirant participer à la séance d'informations, devront s'inscrire à celle-ci en contactant la centrale au 0800/15 230.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas prendre contact avec la centrale Mobilesem ou par mail à l'adresse suivante : [info@mobilesem.be](mailto:info@mobilesem.be).

**FORMATION MONITEUR AUTO-ÉCOLE**

MOBILESEM

**UN METIER QUI RECRUTE!**

FORMATION

**DEVENEZ MONITEUR AUTO-ÉCOLE**

Pour les demandeurs d'emploi

SESSION AOUT 2019 À COUVIN

INSCRIPTION À LA SÉANCE D'INFORMATION AU:

**0800 / 15 230**

MOBILESEM BE Walcar B.F.C.L. driving

## BIBLIOTHEQUES COMMUNALES

Les bibliothèques seront fermées les 12/06, 14/06, 18/06 et 25/06.

## AGENDA

**Jeudi 13 juin** à 14 h : réunion des 3x20 au foyer culturel de Boussu.

**Dimanche 16 juin** : VTT et marche des Longs Fjeus au départ du terrain de foot de Froidchapelle. Ravitaillements, douches, bike-wash, parking à vélos gardé, réduction Club O2 Bikets, petite restauration. Aussi 2 randonnées pédestres de 5 et 10 km. Renseignements : Olivier KEUWEZ au 0497/73 21 17.

**Dimanche 16 juin** à la salle des fêtes de Froidchapelle : fête de la musique. A partir de 15 h : concert par l'Association musicale Froidchapelle-Boussu-lez-Walcourt sous la direction de Georges BACHELART (présidente : Katty DE MUYT). En deuxième partie : concert de la Royale Fanfare communale de Sivry sous la direction de Julien BRASSEUR (président : Claude MICHAUX). Renseignements au 060/51 32 44.

**Samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 juin** : Marche du Saint-Sacrement à Boussu-lez-Walcourt. Samedi 22 juin : visite des écarts à 13 h, prière à sainte Claire à 17 h, salves d'honneur dans les différents quartiers du village à partir de 17 h 30. Dimanche 23 juin : réveil des officiers à 4 h, prise du drapeau au C.A.C. à 9 h 30, grand-messe militaire à 10 h, remise des médailles à l'école communale à 12 h, départ de la procession à l'église à 15 h 30, rentrée à l'église à 18 h, bataillon carré au C.A.C. et vin d'honneur à 22 h. Lundi 24 juin : messe pour les défunts à 9 h 30, décharge au cimetière à 11 h, visite des différents quartiers et salves d'honneur à partir de 11 h 30.

**Dimanche 23 juin** dès 12 h à la salle « Nos Loisirs » de Vergnies : dîner dansant des Comités de Vergnies animé par l'orchestre Ener'J (avec Audrey Lemagne, Salvatore Ali et Johan Delespinette). Au menu : apéritif - rôti de porc au filet mariné façon marcassin sauce poivre vert et baies roses, gratin dauphinois et choux fleurs au gratin ou filet de saumon à la florentine sauce aux crevettes et aux moules, purée de pomme de terre et salsifis gratinés - dessert - café. Prix : 38 € (repas, spectacle et boissons comprises de 12 h à 19 h). Réservation obligatoire pour le 17 juin au 0498/79 94 98 (Nadège MATAGNE).

**Vendredi 28 juin** à 19 h à la maison de village de Vergnies (rue Prestemont) : conférence « Le Four à Verres de Barbençon », son histoire, ses secrets par Thierry VINOIS, dans le cadre de la publication de son dernier ouvrage. Bar convivial à l'issue de la conférence. Entrée gratuite.

**Samedi 13 juillet** à Boussu-lez-Walcourt : marche gourmande à la Belge. 1<sup>er</sup> départ à partir de 16 h. Dernier départ à 19 h. Places limitées. Menu 6 services bistro. Adultes : 30 €. Enfant : 15 €. Informations et inscriptions au 0473/41 73 69 (GOVOERTS Morgane), 0474/10 66 62 (RAISON Maité) ou 0479/39 17 30 (DUPONT Stéphanie). Confirmez votre réservation en payant sur le compte BE36 0688 9645 0381 avant le 6 juillet.

**Du 18 juillet au 21 juillet** : ducasse d'Erpion. Jeudi 18 juillet : mini-foot nocturne à 18 h (25 €/équipe de 8 max.). Vendredi 19 juillet : jogging erpionnais à 18 h (départ à 19 h - 5 €) - apéros erpionnais à partir de 17 h 30 - soirée. Samedi 20 juillet : pétanque doublette formée (inscriptions à 14 h, 1<sup>ère</sup> boule à 15 h, 10 €/équipe) - soirée. Dimanche 21 juillet : dépôt de fleurs aux monuments à 10 h, messe à 10 h 30, apéritif offert par l'Administration communale à 12 h, dîner barbecue de la jeunesse sous chapiteau (15 €/adulte - 8 €/enfant) - réservations souhaitées chez Ophélie HENNEBERG (0498/84 80 08), Gilles BOUILLOT (0496/83 71 74), Lise AELGOET (0479/45 49 91) ou tout autre membre de la jeunesse. Célèbre rallye apéro au départ du chapiteau à 15 h (inscriptions à 14 h - adultes : 12 € - enfants : 7 €). Soirée de clôture années 80-90-2000 (entrée gratuite). Renseignements : Olivier BOUCHAT au 0478/68 30 48.

**Du 26 juillet au 28 juillet** : ducasse de Vergnies. Vendredi 26 juillet : jogging 500 m - 1.000 m - 5 km - 10 km. Inscriptions dès 18 h. Départs à 18 h 30 et 19 h. Adultes : 5 € - enfants : 2 €. Soirée plein air. Samedi 27 juillet : tournoi de pétanque doublette formées dès 14 h (inscriptions dès 13 h 15). Prix : 100 % des mises. 10 €/équipe. Soirée plein air. Dimanche 29 juillet : repas dès 12 h (16 €/adultes - 8 €/enfants) - réservations au 0494/25 04 97 ou 0472/51 65 75. Marche gourmande dès 15 h, sur réservations au 0494/11 59 25. Prix : 12 €. Concert de Calogero by En Apesanteur dès 20 h 30 suivi d'une soirée années 80-90-2000. Loges foraines tout le week-end et petite restauration à prix démocratiques. Renseignements : Emilie WATREMEZ au 0472/51 65 75.

**Vendredi 9 août** de 15 h 30 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle : collecte de sang.

**Du 9 août au 11 août** : ducasse de Fourbechies. Vendredi 9 août : tournoi de boulettes à 16 h, soirée plein air cover de Queen à 21 h. Samedi 11 août : marche gourmande à 11 h, inscriptions pétanque à 13 h (1<sup>ère</sup> boule à 13 h 30), soirée plein air à 21 h. Dimanche 22 août : bal apéritif avec orchestre à 11 h 30, barbecue géant à 12 h (réservations pour le 8 août au plus tard), jeux intervillages à 14 h, goûter des 3x20 à 16 h, soirée de clôture à 21 h. Renseignements : Clément CALLENS au 0471/29 65 53.

**Du 23 août au 25 août** : ducasse de la Gare. Vendredi 23 août : pétanque nocturne doublettes formées 4 tours - inscriptions à 18 h 30 - 10 €/personne + 3 tickets boissons - 1<sup>er</sup> tour à 19 h. Samedi 24 août : concours de boules en bois doublettes formées 4 tours - inscriptions à 14 h - 10 €/personne + 3 tickets boissons - 1<sup>er</sup> tour à 14 h 30. Dimanche 25 août : dîner barbecue animé par l'orchestre « Daniel » à 13 h (15 €/adulte et 10 €/enfant apéritif et dessert compris) - goûter des aînés de 16 h à 18 h. Réservations souhaitées pour le jeudi 22 août.

**Du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre** : ducasse de Boussu-lez-Walcourt.

**Le dicton du mois : En juin, juillet et août, ni femme (ou ni huitres) ni choux.**

Editeur responsable : Alain VANDROMME - bourgmestre  
Place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle

